

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

- **351, rue Serge, zone « CH-209 » (6975-26-9821)**

Pour la marge avant du bâtiment principal de 6,7 mètres alors que la réglementation exige une marge avant minimale de 10 mètres;

Pour le taux d'implantation au sol du bâtiment principal et du bâtiment accessoire (garage détaché) de 20,5% alors que la réglementation prescrit un taux d'implantation au sol maximal de 15%.

Le tout conformément au Règlement numéro 620, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- [Formulaire](#)

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12 octobre 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe